

Ville de Saint-Amable  
MRC de Marguerite-D'Youville  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence et webdiffusée en raison de la COVID-19, le **mardi 9 février 2021** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire  
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)  
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)  
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)  
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)  
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)  
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Pierre Bouchard, directeur général par intérim  
Monsieur René Tousignant, greffier par intérim

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mot du maire – Les journées de la persévérance scolaire :

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

019-02-21

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**et RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 9 février 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

020-02-21

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**et RÉSOLU :**

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

**021-02-21**      **APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 12 janvier au 8 février 2021:

<b>Liste F-2021-01</b>	Chèques à ratifier	1 576 880.64 \$
<b>Liste F-2021-02</b>	Comptes à payer & engagements	5 302 120.71 \$
<b>Liste F-2021-03</b>	Salaires périodes 1 & 2	420 059.92 \$

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 21-1428;

**IL EST PROPOSÉ PAR :**            la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :**                    la conseillère Marie-Ève Tanguay  
et **RÉSOLU :**

**DE RATIFIER** les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

**D'AUTORISER** la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**022-02-21**      **AIDE FINANCIÈRE, COVID - CONCERNANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL (RICMR)**

CONSIDÉRANT que La Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR) demande à la municipalité un versement de 13 900.72 \$ pour compenser les pertes qui ont été assumées en 2020 par l'organisme dues aux mesures sanitaires contre la COVID;

CONSIDÉRANT que nos villes partenaires, Varennes et Sainte-Julie honorent ses payables aussi, à titre d'aides financières, dû aux mesures Covid-19;

**IL EST PROPOSÉ PAR :**            la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :**                    le conseiller Robert Gagnon  
et **RÉSOLU :**

**QUE** soit autorisé le versement de 13 900.72\$ à la Régie intermunicipale du Centre multisports régional ( RICMR ) pour compenser les pertes de l'exercice 2020 subies dues aux mesures sanitaires visant la COVID.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**023-02-21**      **MANDAT POUR SOUTIEN PROFESSIONNEL À LA DIRECTION DE RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable souhaite obtenir les services d'une ressource professionnelle expérimentée afin de soutenir la direction des ressources humaines de la ville dans la préparation et la mise en œuvre de certains dossiers nécessitant des interventions à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT que la Ville désire octroyer un contrat à la firme RCS Réseau Conseil de Sages pour pourvoir à nos besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR :**            le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :**                    la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** à la firme Réseau Conseil des Sages un mandat pour soutien professionnel à la direction de ressources humaines au montant de 21 523.32 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

024-02-21

**OCTROIE D'UN CONTRAT À LA FIRME GESTION MUNITECH INC. POUR SERVICE PROFESSIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT EN SERVICE TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT que la ville est à pourvoir le poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que nous avons des besoins d'accompagnement en services techniques;

CONSIDÉRANT qu' en 2020 par l'entremise de la firme Gestion Munitech inc. la ville a eu recours au service de monsieur Hugron en qualité de consultant et ancien directeur des travaux publics de la ville de Saint-Amable pour un mandat de 240 heures pour un montant de 18 000 \$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'ENTÉRINER** le mandat de 18 000 \$ plus taxes, octroyé sous délégation de pouvoir en 2020 à la firme Gestion Munitech inc. pour accompagnement professionnel en service technique;

**D'OCTROYER** le contrat d'accompagnement à la firme Gestion Munitech inc. pour les services professionnels en service technique pour les travaux publics pour un montant de 18 000\$ plus taxes et pouvant être renouvelé pour deux autres périodes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

025-02-21

**ENTÉRINER LA DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER AU DIAGNOSTIC CONCERNANT L'OCCURRENCE DES PANNES ÉLECTRIQUES SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT le nombre de pannes de courant qui affectent le citoyen de la ville, et seule Hydro-Québec a les compétences pour poser un diagnostic et les correctifs nécessaires à son réseau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable est maintenant engagée dans un processus de suivi rigoureux avec Hydro-Québec pour remédier à la situation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
et **RÉSOLU :**

**D'ENTÉRINER** la demande à Hydro-Québec concernant le diagnostic du réseau électrique sur le territoire de la ville et de recevoir un rapport à cet effet et ratifier le contrat signé entre la Ville et Hydro-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

026-02-21

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DES MEMBRES – COMITÉ DE RELANCE ÉCONOMIQUE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT qu'un renouvellement de mandat a eu lieu en février 2019. (Résolution 036-02-19 et en février 2020 par la résolution 028-02-20) ;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres vient à échéance le 12 février 2021, il y a donc lieu de renouveler leur mandat par résolution.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité selon les modalités suivantes:

Nom	Échéance du mandat
Daniel Blain	12 février 2022
Philippe Gemme	
Stéphane Gemme	
Sylvain Gemme	

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **027-02-21 DÉPÔT - LISTE DES EMBAUCHES DU MOIS DE JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler temporairement le poste de commis aux comptes à payer en raison du départ en congé de maternité, madame Tina Pantazis-Turner;

CONSIDÉRANT le début des activités hivernales au Parc Le Rocher;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 21-1473;

Conformément à l'article 3 du *Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires*, le directeur général par intérim dépose la liste des embauches du mois de janvier 2021 à la séance du conseil suivant celles-ci.

#### **6. COMMUNICATIONS**

#### **028-02-21 NOMINATION AU COMITÉ COMMUNICATION DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

CONSIDÉRANT la demande de création d'un comité Communication de la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT l'objectif de travailler de concert avec les villes et la MRC pour uniformiser nos communications à l'échelle régionale sur les sujets qui relèvent de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**DE NOMMER** Mme Mélanie Waldhart, directrice des communications, à titre de représentant de la Ville de Saint-Amable au comité Communication de la MRC de Marguerite-D'Youville, et Mme Élise Girard, agente de communication, à titre de suppléante, et ce jusqu'à leur remplacement temporaire ou permanent.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7. GREFFE**

029-02-21

**AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT 693-04-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 693-00-2012 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 51- VÉHICULES TOUT TERRAIN/MOTONEIGE/MOTOCROSS**

CONSIDÉRANT que l'article 51 du règlement 693-00-2012 est écrit comme suit :

*"Véhicule tout terrain/ motoneige/moto-cross*

*ARTICLE 51 Il est strictement interdit de circuler sur les*

*places publiques ou dans les secteurs résidentiels ou lots adjacents à un secteur résidentiel situés dans les limites de la présente Ville, avec un véhicule tout terrain, moto-cross ou motoneige, et ce du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> décembre" ;*

CONSIDÉRANT que l'affiche au sujet de l'usage de ces véhicules indique qu'ils sont interdits d'usage sur les places publiques ou dans les secteurs résidentiels ou lots adjacents à un secteur résidentiel situé dans les limites de la présente Ville, avec un véhicule tout terrain, moto-cross ou motoneige, et ce du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> décembre".

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon

et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** un avis de motion indiquant que le conseil de ville adoptera lors d'une prochaine séance le règlement 693-04-2021 modifiant le règlement 693-00-2012 afin de remplacer le texte de l'article 51 du règlement 693-00-2012 - Véhicules tout terrain/motoneige/motocross par le suivant: **"Sous réserves des dispositions du règlement #621-09, il est strictement interdit de circuler sur les places publiques ou dans les secteurs résidentiels ou lots adjacents à un secteur résidentiel situés dans les limites de la présente Ville, avec un véhicule tout terrain, moto-cross ou motoneige"**

030-02-21

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 743-04-2021 MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 743-00-2017 - VITESSE PERMISE DE 80 KM À 70 KM**

CONSIDÉRANT la recommandation contenue au procès-verbal du comité de sécurité de septembre 2020, il est recommandé de faire la mise à jour du règlement 743-02-2019 concernant la vitesse permise dans certaines rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un avis de motion de l'adoption règlement 743-04-2021 modifiant l'Annexe A du règlement 743-02-2020 - Vitesse permise réduite de 80 à 70 km/heure;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réduire la vitesse de 80 à 70 km/heures dans les rues suivantes:

- Joseph
- Thomas
- Williams

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel

**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin

et **RÉSOLU :**

**QUE** Mme Vicky Langevin donne un avis de motion que le conseil de ville adoptera à une prochaine séance du conseil le règlement 743-04-2021 modifiant l'annexe A du règlement 743-02-2019 afin d'abaisser la limite de vitesse des rues ci-dessous énoncées de 80 km/h à 70 km/h et d'intégrer ces changements à l'Annexe A du règlement 743-00-2017.

- Saint-Joseph

- Thomas
- Williams

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 743-04-2021 à cette séance du conseil du 9 février 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

031-02-21

**APPROBATION DU RÈGLEMENT 52 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intermunicipale intervenue entre les villes de Varennes, de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Amable le 13 février 1990, la Régie doit pourvoir à l'exploitation, l'opération, la réfection et l'amélioration du système d'aqueduc intermunicipal décrit à l'entente;

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux d'installation d'une vanne de régulation de pression sur une conduite de 450 mm de diamètre à la Montée Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux, incluant les frais incidents sont évalués à 450 180,00 \$ suivant le résultat de l'appel d'offres ouvert le 27-11-2020 préparé par le secrétaire-trésorier de la Régie au 3 décembre 2020 et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote A, et que les frais pour les plans et devis ne sont pas incorporés à même le montant évalué;

CONSIDÉRANT que la Régie ne dispose pas des sommes nécessaires pour réaliser ces travaux et qu'il y a lieu de décréter un emprunt à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le règlement 52 adopté par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

032-02-21

**APPROBATION DE L'ENTENTE DE GRIEF 2020-01 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4873**

CONSIDÉRANT que le service des ressources humaines de la Ville de Saint-Amable s'est entendu avec le SCFP pour régler le grief 2020-01 concernant une employée;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville a pris connaissance de l'entente de règlement de grief 2020-01;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la directrice du service des ressources humaines et DGA à signer pour et au nom de la Ville cette entente de règlement de grief;

**DE RATIFIER** l'entente de règlement du grief 2020-01 intervenue entre la Ville et le SCFP, section locale 4873.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

033-02-21

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 743-03-2020 MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 743-00-2017 - VITESSE PERMISE (PHASE 4)**

CONSIDÉRANT la recommandation contenue au procès-verbal du comité de sécurité de septembre 2020, il est recommandé de faire la mise à jour du règlement 743-02-2019 concernant la vitesse permise dans les rues de la municipalité

*4 c) Mise à jour Règlement 743-00-2017 Vitesse permise (Phase 4). Cette dernière phase consiste à finaliser la transition de 50 km/h à 40 km/h sur toutes les rues locales sur l'ensemble du territoire. Les rues à traiter sont celles situées à l'extérieur du périmètre urbain. Les artères principales, les rues collectrices et les tronçons de rues adjacentes à un parc conserveront leur limite de vitesse actuelle. Le Comité recommande au service du Greffe d'amender le règlement 743-02-2019 afin que l'on procède à l'installation d'enseigne de 40 km/h Secteur aux accès des quartiers résidentiels concernés."*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption règlement 743-03-2020 modifiant l'Annexe A du règlement 743-00-2017 - Vitesse permise (phase 4) a été donné par Mme Marie-Ève Tanguay à la séance du 12 janvier 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement 743-03-2020 modifiant l'annexe A du règlement 743-00-2017 afin d'abaisser la limite de vitesse des rues ci-dessous énoncées de 50 km/h à 40 km/h et d'intégrer ces changements à l'Annexe A du règlement 743-00-2017.

- Adam
- Alfred
- Anne
- Armand
- Charlebois
- Daoust, croissant (du no civique 808 à la rue Drapeau)
- Denis, croissant
- Diane, croissant
- Drapeau (du no civique 809 à la rue Vachon)
- Dulude (de la rue Rémi à la rue Saint-Joseph)
- Edmond
- Émile
- Gemme
- Guimond
- Guy
- Hector
- Iris
- Jacinthe
- Jeannine
- Katy
- Lauzon
- Madeleine
- Nester
- Nicolas
- Pagé
- Paris
- Pascal
- Patricia
- Pierrette (de la rue Gemme à la rue Plaisance)
- Pierrette (de la rue Paris à la rue Lauzon)
- Plaisance
- Réal

- Rémi
- Romuald
- Saint-Joseph (de la rue Dulude au no civique 861)
- Souvenir
- Sylvain
- Vachon

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

034-02-21

**AUTORISATION POUR LES SIGNATURES ÉLECTRONIQUES DE DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT les restrictions actuelles imposées par la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT que les opérations du greffe, de la direction générale et des différents services doivent se poursuivre avec une efficacité maintenue;

CONSIDÉRANT que les opérations administratives nécessitent régulièrement la signature de documents;

CONSIDÉRANT l'avis émis par Me Armand Poupart jr. concernant l'usage d'une signature électronique pour officialiser les divers documents émis par la direction générale, le greffe et les différents services;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon

et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le directeur général par intérim, le greffier par intérim et les directeurs ou responsables de services à utiliser leurs signatures électroniques pour officialiser la signature de certains de leurs documents lorsque cela est requis;

**D'AUTORISER** le directeur général par intérim à permettre à tout autre employé l'usage de la signature électronique lorsqu'une situation le requiert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

035-02-21

**ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;



ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
et **RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

**QUE** le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élu·es municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

036-02-21

**ACTES DE SERVITUDE - TERRASSE DU MERLE BLEU**

CONSIDÉRANT les actes de servitude rédigés par Me Marjolaine Arès, notaire;

CONSIDÉRANT les descriptions techniques du Fonds dominant et des Fonds servant;

CONSIDÉRANT que ces servitudes sont nécessaires pour la protection et l'entretien des infrastructures municipales dans le cadre du projet Terrasse du Merle-Bleu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** M. Stéphane Williams, maire et M. René Tousignant, greffier par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité, les actes de servitude tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

037-02-21

**ADJUDICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE - ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT les exceptions aux règles générales d'adjudication des contrats prévues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT le sommaire du service du greffe déposé sous le numéro 21-1484;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**D'ADJUGER** le contrat à Ultima assurance et gestion de risque concernant les assurances générales de la Ville pour l'année 2021, pour un montant total de 169 491.00 \$, toutes taxes comprises, conformément à la proposition présentée par les courtiers du Groupe Ultima Inc., en date du 20 novembre 2020 pour l'assuré numéro MU59015 13;

**D'AUTORISER** le paiement de la somme précitée au Groupe Ultima Inc;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-421.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

038-02-21

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR DE 200 \$ ET PLUS REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q, c. E-15.1.0.1)*;

Le greffier par intérim dépose le Registre des déclarations de dons, d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur de 200 \$ et plus reçus par un membre du conseil pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

039-02-21

**DÉPÔT – DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'article 357 et suivant de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2)*, le greffier par intérim dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, à savoir :

- Stéphane Williams, maire;
- Marie-Ève Tanguay, conseillère district 1;
- Mathieu Daviault, conseiller district 2;
- Vicky Langevin, conseillère district 3;
- France Gosselin, conseillère district 4;
- Robert Gagnon, conseiller district 5;
- Michel Martel, conseiller district 6.

040-02-21

**RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021 - RÉOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT que 2021 est une année de recensement important réalisé par Statistiques Canada;

CONSIDÉRANT qu'il est important que les citoyens participent activement à ce recensement national;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**et RÉSOLU :**

**QUE** la Ville de Saint-Amable appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SERVICE DES INCENDIES**

041-02-21

**ACHAT D'UN VÉHICULE BANALISÉ POUR SERVICE INCENDIES**

CONSIDÉRANT que ce véhicule est déjà pourvu de tout l'équipement nécessaire à l'utilité d'un Service Incendies, comme vous pourrez le constater sur la description en annexe;

CONSIDÉRANT qu'il sera utilisé par le directeur en tout temps, ce qui permettra aux officiers de pouvoir garder le véhicule 115 en leur possession lorsqu'ils seront de garde;

CONSIDÉRANT que pour le moment le directeur doit utiliser son véhicule personnel la fin de semaine afin de laisser le camion 115 à l'officier en garde externe;

CONSIDÉRANT que l'achat se fait via particulier au lieu d'un concessionnaire automobile, et qu'il y aura une économie sur les taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**QUE** suite à l'inspection visuelle et à la consultation du carnet de bord du véhicule, en date du 28 janvier 2021, d'autoriser l'achat du véhicule Ford Explorer XLT 2015, tel que recommandé par la direction de la prévention incendie et d'autoriser le versement de 24 500 \$ plus taxes au vendeur et de débiter cette dépense à même le Fonds de roulement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS**

042-02-21

### **RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CULTUREL ET NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CULTUREL**

CONSIDÉRANT que des membres du Comité culturel désirent renouveler leur mandat à titre de membres citoyen et citoyennes de la ville de Saint-Amable pour une durée d'un an, à savoir: Mme Claude Pelland, Mme Anne-Marie Coutu, Mme Lorraine Élieff et M. Ismaël Diop;

CONSIDÉRANT qu'une membre invitée du Comité culturel désire devenir membre du Comité culturel à titre de membre citoyenne de la ville de Saint-Amable pour une durée d'un an, à savoir: Mme Marie-Eve St-Onge;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
et **RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du Comité culturel de la Ville de Saint-Amable:

- Mme Claude Pelland
- Mme Anne-Marie Coutu
- Mme Lorraine Élieff
- M. Ismaël Diop
- Mme Marie-Eve St-Onge;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**

043-02-21

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLES**

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière au montant de 10 500.00 \$ par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de plan de mobilité active;

CONSIDÉRANT une convention d'aide financière (ANNEXE A);

CONSIDÉRANT que le conseil de ville doit autoriser la signature de cette convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la directrice des loisirs récréatifs et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, la convention d'aide financière pour le programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables, entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Saint-Amable, pour le projet « Plan de mobilité active », ainsi que tout autre document pouvant être requis, le cas échéant, pour donner effet aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

044-02-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJET D'ENTENTE MUTUELLE D'ENTRAIDE EN CAS DE MESURES D'URGENCE- CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT que les Parties ont toutes deux élaboré leurs plans de mesures d'urgence sur la façon de procéder et sur l'utilisation des installations au cours d'une situation d'urgence telle que définie dans leurs plans de mesures d'urgence respectifs;

CONSIDÉRANT que certains établissements du CSSP ont ciblé, selon leurs plans de mesures d'urgence, le stationnement de la Ville situé en face de l'école secondaire François-Williams, le pavillon multifonctionnel, le pavillon des loisirs, le centre communautaire et le chalet du parc le Rocher comme lieux d'accueil advenant une situation nécessitant la mise en œuvre de leurs plans de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville a ciblé, selon son propre plan de mesures d'urgence, les écoles primaires de l'Envolée, le Rocher, le Sablier et l'Odyssee ainsi que l'école secondaire François-Williams comme lieux d'accueil advenant une situation nécessitant la mise en œuvre de son plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que les Parties conviennent qu'une situation d'urgence existe dès qu'une évacuation générale des écoles du CSSP ou des établissements de la Ville est requise, et ce, sans égard à la cause de l'évacuation ou au nombre de personnes qui en sont affectées;

CONSIDÉRANT que les Parties reconnaissent que la présente entente s'applique uniquement en-dehors des cas d'application de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3), de la Loi sur les mesures d'urgence (L.R.C. (1985), ch. 22 (4e suppl.) ou de toute autre loi de même nature;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le greffier par intérim, ou en son absence le directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Amable, tout protocole d'entente substantiellement conforme au projet de protocole d'entente soumis, et intitulé «Entente mutuelle d'entraide en cas de mesures d'urgence », entre le Centre de service scolaire des Patriotes et la Ville de Saint-Amable», ainsi que tout autre document pouvant être requis, le cas échéant, pour donner effet aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

045-02-21

**COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE – NOMINATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 038-02-20 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 11 février 2021 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
et **RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité de la politique familiale de la Ville pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

- 1) Membre représentant le Centre intégré de santé et de services sociaux : Jean-François Daigle.
- 2) Trois aînés (50 ans et plus): Sylvain Montpetit, Nicole Joly et Jean Lemonde.
- 3) Trois adultes / jeune famille (25 à 49 ans): Catherine St-Pierre, Carine L'Hérecault et un poste vacant.
- 4) Un jeune ou un représentant (12 à 24 ans): poste vacant.
- 5) Un représentant d'un organisme communautaire: Isabelle Dupuis.

Et ce, jusqu'au 9 février 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS**

046-02-21

**APPEL D'OFFRES: CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION DE L'EAU POTABLE : - APPROBATION DE LA GRILLE ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION QUALITATIVE DES OFFRES POUR CES SERVICES PROFESSIONNELS - NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres APP-20-001 - ROMEAU Eaux usées et eau potable (2021-2022 à 2025-2026) concernant la gestion du ROMAEU, l'échantillonnage, les mesures et les analyses d'échantillons d'eau potable et d'eaux usées des étangs aérés;

CONSIDÉRANT pour cet appel d'offres le mode d'adjudication par pondération (système à deux (2) enveloppes : Offre qualitative et Offre financière);

CONSIDÉRANT l'article 573.3-01 de la «*Loi des cités et villes*»;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 21-1482 présenté par le coordonnateur aux travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la grille de critères d'évaluation et de pondération des soumissions soumise en annexe ;

**D'APPROUVER** la nomination des membres du comité de sélection suivants :

Membres votants :

Monsieur Michel Hugron, consultant externe  
Monsieur Luc Déry, ingénieur régional, MRC Marguerite-D'Youville  
Monsieur Dominique Jutras, coordonnateur aux travaux publics

Secrétaire du comité :

Monsieur René Tousignant, greffier par intérim

Membre substitut :

Monsieur Jean-Pierre Bouchard, directeur général par intérim

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

047-02-21

**SUBVENTION PPA-CE 2020 - AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE RUE MARTIN**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de V-0321 a été dûment rempli;  
CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAV;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice du service de la trésorerie sous le numéro 21-1486;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin

et **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les dépenses d'un montant de 14 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. FINANCES ET TRÉSORERIE**

048-02-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE À SAINTE-JULIE**

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la ville de Sainte-Julie pour la réalisation des travaux de la rue Principale à Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 21-1477;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon

et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement d'un montant de 423 925.84 \$, à la ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

049-02-21

**ADJUDICATION - ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 3 310 000 \$.**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 537 04, 540 04, 556 05, 611 08, 623 09, 651 10 et 773 00 2020, la Ville de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 février 2021, au montant de 3 310 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

279 000 \$	0,45000 %	2022
283 000 \$	0,55000 %	2023
286 000 \$	0,70000 %	2024
290 000 \$	0,80000 %	2025
2 172 000 \$	0,95000 %	2026

Prix : 98,83900

Coût réel : 1,18289 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

279 000 \$	0,50000 %	2022
283 000 \$	0,60000 %	2023
286 000 \$	0,70000 %	2024
290 000 \$	0,85000 %	2025
2 172 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 99,02000

Coût réel : 1,18476 %

3 BMO NESBITT BURNS INC.

279 000 \$	0,55000 %	2022
283 000 \$	0,85000 %	2023
286 000 \$	0,90000 %	2024
290 000 \$	0,95000 %	2025
2 172 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 99,11100

Coût réel : 1,19481 %

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**et RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 310 000 \$ de la Ville de Saint-Amable soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document

requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;

**QUE** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou, en son absence, le directeur général par intérim soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

050-02-21

#### **ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 310 000 \$ qui sera réalisé le 23 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
537 04	16 300 \$
540 04	298 100 \$
556 05	338 700 \$
611 08	109 900 \$
623 09	284 000 \$
651 10	45 400 \$
651 10	45 400 \$
773 00 2020	227 250 \$
773 00 2020	1 944 950 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 611-08, 623-09 et 773-00-2020, la Ville de Saint-Amable souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**et RÉSOLU :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 février et le 23 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes  
1071 DE MONTARVILLE  
BOUCHERVILLE, QC  
J4B 6R2

8. **QUE** les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Amable, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 611-08, 623-09 et 773-00-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

051-02-21

#### **RATIFIER LE CONTRAT DE SERVICE 2020 POUR GESTION DU PARC INFORMATIQUE - AJOUT DE COÛTS EN RAISON DE LA COVID-19**

CONSIDÉRANT que la mise en place du télétravail dû à la pandémie ainsi que les mouvements de personnel ont nécessité l'intervention de la firme de façon plus importante que prévu;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 21-1468;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** le conseiller Michel Martel  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement du contrat 2020 jusqu'au montant total de 27 878.34 \$ à CD Info.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

052-02-21

#### **RATIFIER LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - RELAIS EXPERT-CONSEIL**

CONSIDÉRANT la nécessité d'agir rapidement dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 21-1467;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Ève Tanguay  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement de la somme de 30 301.94 \$ à Relais Expert-Conseil.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **13. URBANISME**

S/O

#### **14. COURRIER REÇU**

- Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville – Résolution 2020-12-349 – Affectation de surplus
- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville – Résolution 2020-12-367 – Budget supplémentaire
- Ville de Varennes - Résolution 2020-471 - Avis de motion et du premier projet de règlement du Règlement 706-14

#### **15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Les citoyens ont eu l'opportunité d'acheminer les questions destinées aux élus municipaux jusqu'à midi (12 h) le jour même de la séance. Ils pouvaient les faire parvenir par courriel, par téléphone, via la messagerie de la page Facebook de la Ville de Saint-Amable ou en commentant sous la publication de la page Facebook annonçant que la séance publique se tiendrait en webdiffusion.

- Aucune question reçue.

053-02-21

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** la conseillère France Gosselin  
**et RÉSOLU :**

**DE LEVER** la séance à 20 h 17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**M. Stéphane Williams, maire**

---

**M. René Tousignant, greffier pa  
intérim**

*Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.*